

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PERCÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité :

QUE lors de la séance tenue le 11 février 2014, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 473-2014 décrétant un emprunt de 130 000 \$ pour l'exercice financier 2014 conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013;

QUE ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et ministre des Transports le 25 février 2014;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 27 février 2014.

**Gemma Vibert,
Greffière**

